

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 4 décembre 2023

Faits saillants

- **Annulation du crédit-cadre de 4 Mds CHF accordé en soutien à AXPO l'an passé**
- **Lancement de l'initiative « Swiss IA »**
- **Le frein à l'endettement au cœur des discussions parlementaires autour du budget 2024**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 07/12	Var. vs 30/11
EUR/CHF	0,9412	-1,5 %
USD/CHF	0,8733	-0,2 %
SMI	10 968	+1 %
Taux 10a	0,695 %	-13 pb

Macroéconomie

Inflation : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'inflation a reculé à +1,4 % sur un an en novembre, un niveau plus faible que prévu par les économistes, après +1,7 % en octobre. Cette évolution reflète le fait que la hausse des loyers a été plus que compensée par une combinaison de facteurs de prix alimentaires et énergétiques plus faibles que prévus. Des éléments qui traduisent avant tout la cherté actuelle du franc suisse qui réduit d'autant l'inflation importée. L'inflation sous-jacente s'élève à +1,4 % (+1,5 % en octobre). Les loyers (qui comptent pour 19 % dans l'IPC) ont augmenté de +2,2 % en glissement annuel, conséquence de la hausse du taux de référence hypothécaire en juin (taux qui a par ailleurs été à nouveau augmenté le 1^{er} décembre). Dans ce contexte, la réunion de politique monétaire du 14 décembre devrait maintenir les taux directeurs de la Banque nationale suisse inchangés. Des pressions à la hausse sur les prix devraient toutefois avoir lieu au début de l'année 2024, avec une nouvelle hausse probable des loyers, la hausse du taux de TVA et des tarifs d'électricité.

Immigration : Sous mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les universités de Zurich et de Saint-Gall ont analysé la contribution nette de l'immigration aux dispositifs d'assurance sociale du pays entre 2003 et l'horizon 2070. A contre-courant des prénotions entourant parfois l'immigration et la libre-circulation des personnes, l'étude démontre l'effet rajeunissant de l'immigration sur la structure d'âge des assurés du 1^{er} pilier et sa contribution déterminante au financement et à la consolidation de la sécurité sociale suisse. Cette étude complète les rapports annuels de l'Observatoire sur la libre-circulation des personnes du SECO qui, depuis plusieurs années, soulignent que les ressortissants étrangers actifs versent davantage de cotisations qu'ils ne perçoivent de prestations. Selon l'étude commandée par l'OFAS, les personnes nées à l'étranger ont ainsi versé plus de 40 % des cotisations totales alors qu'elles ont perçu moins de 30 % des prestations. A l'inverse, les personnes nées en Suisse ont versé moins de 60 % des cotisations, mais ont perçu plus de 70 % des prestations. Cette nouvelle étude a également construit différents scénarii concernant l'évolution de la part de cotisations et de prestations de l'immigration dans les assurances sociales jusqu'en 2070. Si ces projections sont empreintes d'incertitudes et reposent sur des hypothèses sous-jacentes, l'effet de rajeunissement liée à l'immigration (UE/AELE et pays tiers) devrait s'atténuer du fait de la baisse du solde migratoire mais resterait positif. En 2070, dans une Suisse à 11 millions d'habitants (hypothèse retenue), les ressortissants étrangers continueraient de verser relativement plus de cotisations (près de 50 %) qu'ils ne percevraient de prestations (environ 40 %).

Secteur financier

Chute de Signa : L'exposition du secteur financier suisse semble bien circonscrite à la banque Julius Baer (cf. veille économique et financière de la semaine du 27 novembre). Les marchés ont vivement réagi depuis la mi-novembre lorsque la banque a indirectement reconnu les risques. Le cours de l'action a chuté d'un cinquième et ne s'est pas redressé depuis. Parmi les bailleurs de fonds du groupe Signa de l'investisseur autrichien René Benko figurerait aussi toutefois Crédit Suisse, mais pour un montant bien moindre : selon le quotidien suisse Der Bund, Crédit Suisse aurait accordé en 2020 un crédit d'environ 100 M CHF aux entreprises de Benko, montant qui s'est réduit aujourd'hui à quelques dizaines de millions. Avec le rachat de CS par UBS, ce crédit aurait été comptabilisé dans la « bad bank » d'UBS. A ce sujet, le président du conseil d'administration d'UBS, M. Colm Kelleher, a déclaré « ne pas s'inquiéter » à ce sujet, sans donner davantage de détails.

Secteurs non financiers

Commerce transfrontalier : Le Département fédéral des finances (DFF) a proposé le 30 novembre dernier d'abaisser la franchise-valeur dans le trafic touristique de 300 à 150 CHF par personne, signifiant que la TVA suisse serait due dès le seuil des 150 CHF franchi. Dans la motion 19.3975, la Commission des finances du Conseil national (= chambre des députés) demandait l'élaboration d'un projet de loi visant l'amélioration de l'égalité fiscale dans le trafic touristique en abaissant la franchise-valeur ou en l'adaptant au seuil d'exonération du pays de provenance. Alors que la population résidente suisse dépense chaque année plus de 8 Mds CHF à l'étranger, cette décision du DFF serait susceptible de réduire le tourisme d'achat. La Swiss Retail Federation, qui défend notamment les intérêts des commerçants locaux des cantons frontaliers, s'est dite satisfaite de cette correction, mais affirme toutefois que cette franchise à 150 CHF serait encore trop élevée.

En parallèle, le Conseil fédéral présentait la semaine passée un plan de dynamisation des centres-villes touristiques autorisant l'ouverture de certains commerces le dimanche. Ces hauts lieux touristiques urbains devront compter plus de 60 000 habitants et enregistrer une part de clients étrangers dans le total des nuitées hôtelières d'au moins 50 %. Les cantons auront la délicate tâche de désigner les secteurs où une telle ouverture dominicale sera désormais possible. Le DEFR a précisé que les travailleurs concernés par ce travail dominical devront bénéficier de compensations allant au-delà des dispositions légales en vigueur dans la loi sur le travail. Si l'ouverture dominicale des magasins est demandée de longue date par diverses fédérations, les divers critères proposés par l'exécutif sont jugés trop stricts, notamment par la Swiss Retail Federation, qui réclame une révision profonde du projet, faute de quoi elle ne le soutiendra pas.

Intelligence artificielle : Les écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne (ETH et EPFL) ont présenté cette semaine les contours de l'initiative « Swiss AI », qui entend positionner la Suisse parmi les leaders mondiaux dans le développement et l'utilisation d'une IA transparente et fiable. L'initiative se base sur le nouveau supercalculateur Alps du Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) de l'EPFZ, qui entrera en service à Lugano en février 2024. Les EPF estiment que ces nouvelles capacités de calcul permettront de développer de nouveaux modèles de base dans le secteur de l'IA, citant la robotique, la médecine, les sciences climatiques ou le diagnostic médical. Contrairement aux grands modèles de langage actuellement en vogue, les équipes de Swiss AI mettent fortement l'accent sur la transparence et l'open source. Outre les projets de recherche académique, les EPF ont annoncé que Swisscom sera l'un des premiers partenaires industriels, qui devrait concrétiser sa participation d'ici au Forum économique mondial de Davos.

Energie : A la demande d'Axpo, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a annulé ce 1^{er} décembre le crédit-cadre de 4 Mds CHF accordé à l'énergéticien à l'automne 2022. La forte volatilité des prix sur les marchés de l'énergie européens avait alors contraint les entreprises du secteur de l'électricité à présenter des garanties très élevées sur les bourses pour leur propre production vendue à terme, nécessitant ainsi d'importants besoins de liquidités. En tant qu'entreprise d'électricité d'importance systémique, Axpo avait sollicité le déclenchement du mécanisme de sauvetage de la Confédération et le déblocage de 4 Mds CHF. L'entreprise n'a finalement pas eu recours au crédit-cadre et a entre-temps amélioré son profil financier et sa situation en matière de liquidités. Elle doit néanmoins continuer à payer, avec les autres entreprises d'importance systémique, le forfait annuel couvrant les coûts assumés par la Confédération pour mettre à disposition des liquidités jusqu'à fin 2026.

Le Conseil fédéral a par ailleurs conclu des contrats avec trois nouveaux agrégateurs d'énergie pour développer la centrale de réserve nationale virtuelle composée de groupes électrogènes de secours, dont la puissance actuellement disponible est d'environ 135 mégawatts (MW). L'agrandissement de cette réserve virtuelle constituée de groupes électrogènes (objectif 280 MW) vient ainsi compléter la réserve hydroélectrique et les centrales de réserve (Birr, Monthey, Cornaux) mises en place pour renforcer l'approvisionnement énergétique de la Suisse en hiver.

Enfin, dans son cinquième rapport de monitoring de la Stratégie énergétique 2050, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a souligné les efforts significatifs à déployer pour atteindre les objectifs nationaux, récemment réhaussés par la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique). En 2022, la production d'électricité issue des énergies renouvelables a atteint 6 019 GWh, soit 10,4 % de la production nette totale d'électricité de la Suisse, soit une hausse de 1 040 GWh sur un an. Selon la loi sur l'énergie actuelle, la production doit atteindre une valeur indicative de 11 400 GWh d'ici 2035. Dans l'acte modificateur unique, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le Parlement a fixé pour 2035 une valeur cible nettement plus élevée de 35 000 GWh, qui implique pour y parvenir une croissance d'environ 2 200 GWh par an en moyenne.

Agenda parlementaire

Budget 2024 : La session d'hiver parlementaire, qui s'étend du 4 au 22 décembre, est notamment marquée par l'adoption du budget 2024 et du plan financier pour les années 2025 à 2027, qui font l'objet d'intenses discussions. Par rapport au budget présenté par le Conseil fédéral, le Conseil des Etats (= Sénat) a adopté un budget avec une augmentation de plusieurs dépenses et ne respectant pas les exigences du frein à l'endettement, l'amenant à proposer un « blocage de crédits ». Concernant le plan financier 2025-2027, le Conseil des Etats a décidé d'accroître de plusieurs centaines de millions de CHF par an les dépenses prévues pour l'armée, alors même qu'un déficit public est d'ores et déjà prévu pour ces années. L'augmentation de ces dépenses pourrait être financée par une hausse des recettes fiscales mais la conseillère fédérale aux finances s'est clairement prononcée contre des hausses d'impôts, étant entendu que le taux de TVA sera déjà rehaussé de 0,4 point au 1^{er} janvier prochain. Le Conseil national (= chambre des députés) a entamé à son tour les débats le 6 décembre. Plusieurs facteurs pèsent actuellement sur les finances publiques : les dépenses militaires en nette augmentation du fait de l'objectif de consacrer 1 % des dépenses au budget de l'armée (contre 0,68 % aujourd'hui), le coût de l'accueil des réfugiés ukrainiens et les dépenses liées au vieillissement démographique (AVS). En outre, la Confédération pourrait enregistrer de moindres recettes en 2024 en cas de report de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale de l'OCDE. La récente décision (en novembre) de la Banque nationale suisse (BNS) de modifier le système de rémunération des avoirs à vue pèserait aussi sur les recettes distribuables aux cantons et à la Confédération.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Pierre-Antoine CADORET

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr